

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU
du

JOURNAL,
Rue Saint Jean n. 39.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX
de

L'ABONNEMENT
3 piastres par mois.

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et lendemain de fêtes exceptées. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE, où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

ALMANACH FRANÇAIS.

- Dimanche 23. — Combat de Ratisbonne, par Napoléon, par Napoléon, contre les Autrichiens (1809).
 “ Combat de Kurveiler, par le général Michaud, contre les Autrichiens (1794).
 “ Combat sous Lérida, par le maréchal Suchet, contre les Espagnols (1810).
 “ Evacuation de Malagorda, obtenue par le maréchal Suchet, cont. les Autrichiens (1810).

FRANCE.

Correspondance Générale.

Le rétablissement des ministres-d'état agit profondément, depuis deux jours, le monde politique, et comme une aussi grave que tion n'est pas de celles qu'on souleve impunément, il est probable que, pendant plusieurs jours, on s'occupera d'une mesure qui touche à tant de principes. Ce matin, comme hier, cette mesure est encore le principal sujet de discussion de tous les organes de la presse: ce matin, comme hier, elle a ses défenseurs et ses adversaires. Nous constatons, toutefois, que le *Siècle*, qui hier donnait son approbation à peu près sans réserve au rétablissement des ministres-d'état, est aujourd'hui bien près de demander la mise en accusation du ministère pour un acte aussi anticonstitutionnel et aussi contraire à la prérogative des chambres. Cela vient de ce que le premier article avait sans doute été écrit sous l'influence de M. Tiers, tandis que celui d'aujourd'hui l'a été bien certainement sous celle de M. Odilon-Barrot. On assure, en effet, que l'honorable chef de l'opposition parlementaire a qualifié déjà en termes fort sévères la conduite du ministère, qui, sans avoir pris l'avis des chambres, à la veille du jour où elles vont se réunir, et l'or-que, par conséquent, il était convenable d'attendre et facile de consul-

FEUILLETON.

LA FIN DES DEMENAGEMENTS.

(Suite et fin).

—Une vieille demoiselle, ajouta-t-il d'un air chagrin, ce serait fâcheux: mais ici l'observation peut me venir en aide. C'est un secret qu'un seul meuble va me révéler:—Le mot de l'énigme est peut-être dans le tiroir de cette toilette!

Le vieux garçon ouvrit le tiroir d'une main indiscrette. Dans ce tiroir, il y avait un peigne d'écaille, et à ce peigne tenaient quelques cheveux du plus beau noir.

—Une vieille fille n'a pas de ces cheveux-là, dit M. Lambert en souriant. Mon inconnue est donc jeune... trop jeune, peut-être!

Et le vieux garçon fronça de nouveau le sourcil. Vous me direz que voilà un homme bien difficile à contenter!

—Raisonnons, continua l'observateur. D'abord les jeunes veuves possédant quinze mille livres de rente sont très rares par le temps et par les galans qui courent. Et puis, une jeune femme aurait, ce me semble, des meu-

ter, et venu, en que que sorte, introduire un qu: t réme de voir dans l'état. Nous ne doutons pas que M. Odilon-Barrot ne persiste dans son opinion à cet égard, et que son opposition au projet ministériel ne devienne encore plus décidée quant elle se fortifiera de toutes les manifestations que ce projet va provoquer de la part de l'opinion publique.

Il y a, au surplus, dans cette affaire, deux questions bien distinctes, que le ministère a confondues à dessein, et qu'il faut, au contraire, nous le croyons, éparer avec le plus grand soin. Si en rétablissant les ministres-d'état, vous voulez témoigner que l'est honorable qu'un pays comme la France ne rejette pas complètement dans l'obscureté de la vie privée et dans les nécessités que quelques pénibles de l'existence de tous les jours, des hommes qui ont servi dans les hautes fonctions de ministre; sur ce terrain, la question peut se poser et se discuter. Si c'est un conseil privé que vous voulez ressusciter, si c'est un rouage nouveau que vous voulez placer à côté des rouages qui fonctionnent déjà et qui suffisent amplement aux besoins de la machine gouvernementale, votre proposition rencontrera de nombreux adversaires. Bien des gens, en effet, pensent que le conseil-d'état, un peu mieux recruté qu'il ne l'a été depuis douze années, pourrait très aisément absorber toutes les intelligences supérieures qu'on prétend réunir dans un conseil privé; s'il y a dans le pays quelques capacités de premier ordre dont l'expérience et les lumières vous manquent et vous soient absolument nécessaires, que ne les placez-vous à la tête des sections du conseil-d'état? Qui vous oblige donc à créer des places nouvelles et à leur affecter des traitemens nouveaux, quand il y a déjà, dans l'organisation administrative et constitutionnelle du pays, tous les éléments qui peuvent constituer un pouvoir fort et capable?

C'est ainsi que la discussion s'établira devant les chambres, et nous croyons que si, sur le premier point, elles donnent raison au minist-

bles d'une plus frivole élégance, le palissandre serait ici à la place de l'acajou; les glaces se trouveraient en plus grand nombre. Une jeune veuve aurait un boudoir, et je ne vois rien ici qui puisse servir à la décoration de ce charmant réduit.

La veuve en question n'est donc ni vieille ni jeune. A merveille!... Mais est-ce bien une veuve? S'il y avait un mari absent? Si c'était une femme séparée de corps?

Encore un mystère devant lequel échouerait le plus profond talent d'observation.

—Ce doute me fait mal, dit M. Lambert, il faut à tout prix que je l'éclaircisse... Mais comment?

Les regards inquiets du vieux garçon avisèrent un grand tableau tourné contre la muraille et défendu par un rempart de fauteuils et de coussins.

Au bout d'un quart d'heure de travail, le tableau fut dégagé, retourné, et livré aux avides regards de l'observateur.

C'était le portrait d'une femme de vingt ans, de grandeur naturelle, peint par Hersent et portant la date de 1825.

—Quelle belle tête! quelle charmante personne!

tère, en consentant à ce qu'à l'avenir on a tribue une pension aux hommes qui sortiront du pouvoir après y être entré en faisant le sacrifice d'une position quelquefois bien péniblement acquise, et qui ne retrouveront pas cette position en quittant les affaires, elles repousseront au moins ses prétentions quant au rétablissement d'un conseil privé, qui ne serait autre chose que la reconnaissance officielle de la camarilla, à laquelle on donnerait une consécration égale dont les contribuables feraient les frais.

Quoi qu'il arrive cependant, le ministère n'en a pas moins commis une faute dont il devra rendre compte, en décrétant par ordonnance ce qui ne pouvait être établi que par le concours des trois pouvoirs. C'est une sorte de coup d'état. (*Journal du Havre*).

FAITS DIVERS.

ANGLETERRE.—On lit dans le *Globe anglais*:

“ Un traité de commerce entre l'Angleterre et la France vient d'être présenté tout signé au gouvernement français. Il a pour but de réduire considérablement les droits d'importation sur les vins, les eaux-de-vie et les soieries françaises, et il mettra l'Angleterre en mesure de réclamer par contre des réductions sur les articles de produit ou de fabrication anglaise. Ce traité sera publié dans huit ou dix jours.

Les principales concessions demandées par l'Angleterre sont, dit-on, le retrait de l'ordonnance relative aux lins, et la diminution des droits sur les fers anglais.

REGENCES BARBARESQUES.—On écrit de Tunis, à la date du 20 décembre.

“ Tunis est vivement préoccupé d'un événement inattendu. Le bey, par un mouvement spontané de sa volonté, vient de proclamer la liberté de tout enfant d'esclave, qui, à l'avenir, naîtra dans la Régence. Ce n'est rien de moins qu'un commencement d'exécution de la suppression de l'esclavage dans ses Etats. Cette disposition contient le germe d'une révolution dans les institutions islamiques. Une circonstance tout-à-fait fortuite a donné lieu à l'adoption de cette mesure.

“ Une famille noble, menacée d'être vendue séparé-

s'écria Lambert... Mais je connais cette femme-là!

Il fit un appel à ses souvenirs qui le conduisirent à une autre découverte:

—Non-seulement je la connais, dit-il, mais j'en ai été amoureux!

Une fois sur cette voie, M. Lambert ne tarda pas à obtenir de sa mémoire une satisfaction complète.

—Je l'ai aimée, il y a une dizaine d'années, continua-t-il. Je demeurais alors rue de Provence. C'était la femme de mon propriétaire, M. B... qui est mort il y a quatre ans... Ainsi, j'avais deviné juste: veuve et d'un âge mûr. C'est ce qu'il me faut!

Ces derniers mots révélèrent au vieux garçon l'état de son cœur, ou plutôt de sa tête.

—Pourquoi pas? se demanda-t-il. C'est la Providence qui m'éclaire et qui me rend un dernier service au moment où je ne me trouve plus bon pour le déménagement. Sous le rapport de la position, de l'âge et de la fortune, Mme B., me convient parfaitement. Quant au reste, examinons! Le déménagement doit m'apprendre son caractère, ses habitudes et tout ce qu'il m'importe de connaître.

Est-elle encore bien?

ient, se réfugia, dans ces derniers temps, au consul général de France, et invoqua la protection du consul. M. de Lagouilla le lendemain plaider sa cause auprès du bey. Son Aïe, ému du douloureux tableau que le consul de France venait d'exposer à ses yeux, interrogea le père et la mère, et ordonna à son ministre d'acheter ces malheureux, d'en avoir un soin particulier; puis, s'adressant à l'enfant, il lui dit qu'il était libre, et déclara solennellement qu'il en serait ainsi désormais de tout enfant d'esclave qui naîtrait dans la Régence. Cette disposition fut aussitôt promulguée, et sera soigneusement exécutée.

Provinces Danubiennes—Les nouvelles de Serbie sont contradictoires avec celles reçues précédemment. Une lettre de Berlin dément la nouvelle qui avait été donnée, que l'Autriche, l'Angleterre et la France étaient intervenues pour le rétablissement du prince Michel, et que l'Autriche voulait faire une démonstration sur les frontières de la Serbie. Suivant le *Mercur de Souabe*, le Cabinet de Saint-Petersbourg se montre disposé à agir de concert avec les autres puissances, et à renoncer aux droits exclusifs que lui accordent les traités à l'égard des provinces danubiennes, et notamment de la Serbie. Enfin, on écrit du Danube, 7 janvier, à la *Gazette de Carlsruhe* :

« La Porte-Ottomane a enfin adopté une résolution concernant les affaires de la Serbie, qui serait de nature à concilier sa propre dignité avec le vœu manifesté par les puissances européennes. D'après cette résolution, le divan éloignerait de leurs fonctions les hommes investis actuellement du pouvoir en Serbie, à raison de la manière arbitraire et despotique dont ils gouvernent. De plus, on convoquerait une assemblée du peuple qui, suivant toutes les apparences, se prononcerait pour la réintégration du prince Michel. Il est d'autant plus à désirer que cette résolution de la Porte-Ottomane soit promptement mise à exécution, que les choses sont mûres pour une nouvelle révolution en Serbie. »

LES ILES-MARQUISES.

(Suite et fin.)

En 1840, M. de Krusenstern trouva un français établi dans l'île de Nouka-Hiva, c'était un matelot de Budeaux, nommé Joseph Kabris, qui, fait prisonnier pendant la guerre, et ensuite embarqué sur un bâtiment anglais, était venu se perdre avec son navire sur les côtes de l'île. Selon ce qu'il racontait de son histoire, il allait, après son naufrage, être mangé comme ses compagnons par les naturels, (car les habitants des Marquises sont encore antropophages), lorsque la fille du roi, la belle Valmiki, demanda sa grâce et l'épousa. Depuis lors, Kabris avait vécu à la mode du pays; il s'était fait tatouer et passait pour un grand guerrier. Ramené en Europe par M. de Krusenstern, il rentra

Probablement. Quand on était aussi belle à vingt ans on doit être encore adorable à trente-six. Le visage doit avoir conservé sa régularité, son expression...

M. Lambert disait cela en ouvrant des cartons, en bouleversant des tiroirs avec une indiscretion que justifiait le bon motif de ses recherches. Il trouva une pantoufle et une ceinture qui le charmèrent.

—Le pied est d'une exquise délicatesse, dit-il; et quant à la taille, je la tiens dans ce ruban où la boucle a marqué sa mesure: une taille qui accuse le plus agréable embonpoint!...

Fort bien! Mais ces attraits ont des dangers! La belle veuve est peut-être coquette?... Si ce divan pouvait parler!...

Mais le soupçon n'est-il pas aussi injurieux pour moi que pour elle? N'ai-je pas appris jadis à connaître, à estimer cette vertu qui m'a résisté? J'étais pourtant habile à la séduction! J'avais tout ce qu'il faut pour plaire, je lui plaisais; elle avait un vieux mari maussade, et elle m'a contraint à déménager sans avoir reçu le moindre prix de mes soins!... Et je douterais de sa vertu!

Non certes!—De mon temps, tout s'est bien passé. Mais depuis? Le veuvage a des franchises dont on abuse parfois. Qui n'est pas coquette à vingt cinq ans, l'est souvent à trent-six.

A cela je réponds: Point de boudoir!

Et puis, ce portrait vient d'être mis dans un cadre neuf et magnifique; sa place est donc au salon. Or, une coquette exposerait-elle une semblable peinture, qui est presque un acte de naissance, puisque la date s'y trouve écrite en gros caractères.

Elle n'a donc pas de prétentions, puisqu'elle ne cache pas son âge, trente-six ans,—l'âge le plus pénible à

en France en 1817, fut présenté à Louis XVIII et au roi de Prusse, puis finit par se montrer pour de l'argent dans le *cabinet des illusions* à Paris. Lorsque la curiosité de la capitale fut satisfaite, Kabris courut les foires; et c'est ainsi qu'il arriva en 1822 à Valenciennes, où il mourut. La commission du musée de Douai, ayant ouï dire qu'un homme parfaitement tatoué était mort à Valenciennes, fit des démarches pour obtenir le corps de Kabris, afin de le faire préparer et d'en orner son musée; mais elle s'y prit trop tard, les restes mortels du gendre du roi de Nouka-Hiva ne furent pas exhumés, et reposent encore dans le cimetière de Valenciennes.

Après M. de Krusenstern, presque tous les navigateurs qui ont fait des voyages autour du globe ont touché aux Marquises, mais sans que de leurs visites il soit résulté rien de bien curieux. En 1812, le capitaine Porter, commandant la frégate américaine l'*Essex*, prit au nom des Etats-Unis possession de ces îles; mais la petite garnison qu'il y avait laissée fut, au bout de quelques jours, attaquée par les indigènes, et forcée de se rembarquer. Depuis, le gouvernement de l'Union n'a pris aucune mesure pour soutenir les prétentions du capitaine Porter, et en 1833, lors du passage de la *Venus*, les habitants vivaient encore dans l'état d'indépendance où Montana les avait trouvés en 1595, divisés par de discordes intestines, se faisant toujours la guerre d'île en île, de tribu à tribu, dans l'intérieur de la même île, et n'ayant pas encore renoncé à l'affreuse pratique de l'antropophagie.

Les îles Marquises, bien qu'elles soient de formation volcanique, ne renferment aucun volcan en activité, et ne paraissent point exposées aux tremblements de terre qui déolent quelques uns des archipels voisins. Les vieillards n'ont souvenir d'aucune commotion de ce genre, ce qui joint à la fertilité du sol, tend à prouver qu'elles sont d'une origine déjà très-reculée.

Les habitants ne connaissent aucune forme de gouvernement; les tribus vivent indépendantes les unes des autres, et suivent la loi naturelle, c'est-à-dire la loi du plus fort. Le seul titre de distinction, au point de vue civil, est celui d'*ariki*, que l'on traduit ordinairement par chef ou roi, mais qui, cependant ne semble désigner qu'une personne possédant des terres. Toutefois, parmi celles-ci, il y en a qui, par leurs qualités personnelles ou leurs succès à la guerre, obtiennent une supériorité réelle; on les désigne alors sous le titre d'*ariki-noui*, grand chef.

Les naturels de ce pays paraissent n'avoir aucune religion et ne pratiquer aucun culte. Cependant on remarque dans leurs fêtes certains individus qui prennent des costumes étranges, ont l'air d'inspirés, paraissent s'adresser au ciel, en exécutant des danses accompagnées de gestes qui ressemblent à des invocations. Ces espèces de prêtres ou de sorciers exercent une grande influence, et prononcent les *tabous* tout comme si la nécessité leur en avait été révélée. Les *tabous* prononcés sont ordinairement respectés;

avouer!

Si elle n'est pas coquette, elle est peut-être dévote?

Effrayé par cette supposition, M. Lambert ouvrit la bibliothèque et fut complètement rassuré en y trouvant les œuvres de Voltaire et de M. de Lamennais, dont plusieurs volumes étaient marqués aux passages les plus intéressants. A côté de ces ouvrages, un grand nombre de frivoles romans repoussaient tout soupçon de pédanterie?

—Ni dévote ni coquette, c'est déjà beaucoup! Je pourrais ajouter; ni prodigue, ni avare; le mobilier témoigne également contre ces deux défauts. De plus ses lectures me prouvent qu'elle n'est pas sotte. Si elle était bavarde, méchante et acariâtre, elle se serait remariée pour avoir toujours sous la main un auditeur et une victime. Ainsi donc, absence totale des vices qui rendent le mariage insupportable, et abondance des qualités qui font le charme de la vie à deux.—Voilà une femme accomplie autant qu'une femme puisse l'être; et sur la garantie de son mobilier je l'épouserai les yeux fermés.

L'ancienne passion de M. Lambert pour Mme. B... s'était réveillée avec une ardeur incroyable. Le mariage lui apparaissait sous les plus riantes couleurs. Il avait fait son plan, il y tenait, et la fin du mois arriva sans qu'il eût songé à déménager.

Quand Mme. B... revint de la campagne, elle ne fut pas médiocrement surprise de trouver son appartement encore occupé.

—Je vous attendais, lui dit Lambert avec sentiment.

Mme. B... ne comprit pas.

—Vos meubles sont en place, continua-t-il, voyez si je les ai arrangés selon votre goût.

—Mais, monsieur, je vois ici beaucoup de choses qui ne m'appartiennent pas.

c'est la seule loi d'institution divine qui soit connue et obéie. Si les *tabous* sont violés, c'est à Dieu seul en quelque sorte qu'on laisse le soin de punir les coupables. L'opinion générale est qu'ils seront frappés de mort, ou atteints du *kovi*, maladie affreuse qui tient de la lèpre ou de la léléphantiasis. Le *tabou* peut s'étendre à toutes sortes de choses; c'est une défense rigoureuse de faire tel ou tel acte, de manger tels ou tels aliments, ne toucher à tel ou tel objet, etc.

Le mariage n'existe point comme institution religieuse ou civile; c'est tout au plus une coutume. Il se rompt comme il se forme, sans aucune formalité, d'un commun accord, ou même souvent par la volonté d'un seul. Quelques hommes ont plusieurs femmes qui vivent en semble, mais ces exemples sont rares, tandis qu'il n'est pas une femme qui ne soit à plusieurs hommes à la fois, et d'un commun titre du mari en titre. Un mari serait bien ridicule s'il s'efforçait de ces licences; au contraire, il est le premier à les provoquer; il se fait l'honneur de sa femme, de sa fille, de sa mère, comme chez nous on se tient honoré d'être sa maison à un voyageur, à un ami.

Quelquefois les jeunes filles n'attendent même pas qu'elles soient nubiles pour quitter la case maternelle; les mères d'elles-mêmes, elles vont vivre à leur guise, menant la vie la plus licencieuse qu'on puisse imaginer jusqu'à ce qu'elles se sont attachées à quelqu'un qui, ayant obtenu une préférence sur leur cœur, veut bien devenir leur mari. Les habitants des Marquises se livrent au plaisir avec fureur; ils ont de nombreuses fêtes dont il est difficile de connaître l'origine. Ils se réunissent alors par bandes de cinquante à sixante, dans des maisons *Toboues*, où les membres de leur société sont seuls admis. Ils choisissent une femme qui devient celle de tous, et s'abandonnent à tous les débordements imaginables. D'autres fois ces sociétés s'embarquent et vont passer le temps de leurs orgies sur les îles inhabitées de l'archipel. Les femmes choisies pour assister à ces fêtes tirent une grande vanité de la préférence qu'elles ont obtenue. C'est un honneur d'elles sont fort jalouses. Un général d'armée qui a gagné une bataille n'est pas plus fier qu'une femme qui revient d'une de ces fêtes sans nom.

La nourriture principale des habitants des îles Marquises se compose de *pipi* (végétation fibreuse de l'arbre à pain), de *tavo*, de patates douces, de poisson tout vivant, au sortir de l'eau; ils commencent par la tête, et tout y passe. On trouve dans ces îles un grand nombre de cochons; ils sont libres dans les montagnes, où ils multiplient beaucoup. On les garde pour les jours de fête, et on les fait cuire par le procédé ordinaire dans toutes les îles de la Polynésie. Un trou creusé en terre, et garni de pierres rouges, au feu, puis recouvert de terre, sert de four. Les viandes cuites de cette façon, ont d'une saveur délicieuse. Les mets que les indigènes estiment par-dessus tout, c'est la chair humaine. Ils font bien plus de cas, comme manger des indiens que des blancs,

—Erreur, madame, tout ici est à vous. Et remarquez qu'il n'y a rien de trop; l'appartement est garni et non surchargé de meubles. Cela prouve que ni vous ni moi ne pouvions le remplir séparément, et qu'il était indispensable de réunir nos deux mobiliers.

—Quoi! monsieur, votre intention serait de me céder vos meubles?

—Et admirez, s'il vous plaît, quel merveilleux accord règne entre ces deux mobiliers! On dirait qu'ils étaient destinés à n'en former qu'un. Mes flambeaux semblent faits exprès pour figurer à côté de votre pendule. Vos porcelaines vont merveilleusement avec mes cristaux. En face de votre portrait, voici le mien, absolument pareil, de même grandeur, et fait par le même peintre en 1820.

Mme B... leva les yeux sur le portrait et reconnut Lambert.

—Comment, c'est vous!...

Oui, madame; c'est moi qui vous demande en grâce de ne pas me renvoyer d'ici, car je ne survivrais pas à un dernier démenagement.

Le bon génie était revenu. Mme B... se souvint du passé, et retrouva dans le vieux gargon de quarante-cinq ans le gracieux jeune homme dont l'amour lui avait touché le cœur autrefois.

—Vraiment, reprit-elle, tous ces meubles sont si bien mêlés que nous aurions trop de peine à faire le partage... Restez donc!

L'heureux Lambert épousa, et la suite lui apprit qu'il ne s'était pas trompé dans ses conjectures sur la belle veuve. En ne déménageant pas cette fois, il fut plus heureux qu'il ne l'avait été dans tous ses déménagements.

EUGENE GUINOT.

dont la chair leur paraît fade et désagréable.

Le peu d'étendue même fictive des terres de cet archipel, fut que, sans doute, il ne pourra jamais devenir un lieu de production important, mais admirablement situé comme point de relâche pour les bâtiments qui vont à la côte N.-O. de l'Amérique, pour ceux qui en reviennent, pour ceux qui vont du Pérou au Chili, à la côte d'Asie, et enfin pour les baleiniers de toutes les nations. Voilà ce qu'il est déjà, en attendant l'avenir. Lorsque ce monde nouveau, qui naît dans l'Australie et la Polynésie, et qui marche pas de géant, aura pris de la consistance, quand l'Isthme de Panama, aura été conquis, par l'activité commerciale de l'Europe, sur l'indolence espagnole, il n'y a pas de doute que la grande route entre l'Europe et tous les archipels de la mer du Sud ne s'établisse sur cette direction.

Or, dans ce cas, les îles Marquises, situées à l'extrémité Nord-Est de tous ces archipels, et la première terre qu'on rencontre en arrivant de Panama, deviennent nécessairement une des stations les plus fréquentées de la route. Il y a quelques semaines, les journaux anglais nous apprenant qu'on cherchait à former à Londres, une compagnie pour l'établissement d'un service de bateaux à vapeur qui, partant de Panama, toucheraient aux Marquises, à Orahiti, à la Nouvelle-Zélande et à la Nouvelle-Hollande, puis de là iraient se rattacher au service déjà établi entre l'Inde et l'Europe, par la mer Rouge. La réalisation de ce plan aurait pour résultat de couper, sur toute la circonférence du globe, un système de communication auquel la vapeur donnerait la double garantie de sa régularité et de sa rapidité. Ce qu'on regarde comme possible aujourd'hui, n'eût-il point passé, il y a dix ans, il y a cinq ans, peut-être, pour le rêve d'une imagination en délire!

(Journal du Havre.)

MONTEVIDEO.

Nous respectons religieusement le délai que nous avons accordé à M. le consul, pour donner des explications sur la fameuse lettre en date du 13 avril courant adressée par lui à M. de Lurbe, et remise à ce dernier par le capitaine du *Columbien*. Nous avons en main, relativement à cette lettre, les renseignements les plus positifs, les assertions les plus concluantes. Nous déclarons donc à M. le consul que, s'il ne donne pas à la population française de Montevideo les réparations qu'il lui doit comme représentant français, il peut s'attendre à une attaque vigoureuse; il sait par nos précédents que nous avons l'habitude de tenir fidèlement nos promesses.

Quant à sa conduite dans l'affaire des 30 Basques français qui se sont embarqués sans passe-port, sur la *Urmien*, et qui depuis 3 jours attendaient à bord de l'*Arche* le départ de ce paquet, nous serons généreux en ne la qualifiant pas. Nous n'avons pas à nous immiscer dans cette affaire qui regarde seulement l'honorable chef politique de cette capitale; c'est lui qui entendra les explications de M. le consul; c'est lui qui jugera si elles sont plausibles. Les droits du gouvernement oriental seront loyalement et fermement soutenus comme publiciste, nous ne nous emparerons que du résultat.

Jamais il ne nous arrivera de jeter la moindre entrave dans une affaire qui peut se dénouer par des explications; il n'entrera jamais dans notre politique de nuire par une publication, juste, mais intempestive, aux probabilités heureuses d'un arrangement amiable.

Nous ne faisons pas de l'opposition quand même; nous tâcherons, autant qu'il sera en nous, de donner à nos raisonnements une force modérée, contenue, et, à nos prévisions, autant de certitude qu'il nous sera possible. Certaines d'entr'elles se sont déjà réalisées. Nos lecteurs se souviennent que nous soumissions à M. le consul, en dévoilant sa politique révélée, que la réalisation de cette politique eût été, dans l'A-

méique du Sud, la mort de notre prestige. La mort de nos intérêts. Nous tenons en main aujourd'hui la preuve irrécusable de ce que nous avançons: cette preuve consiste en deux articles déjà mis sous presse à Buenos-Ayres par l'ordre de Rosas, lorsqu'il crut que les chances étaient en faveur d'Orléans:

« Art. 1er. — Aucun étranger ne pourra, soit dans la République Argentine, soit dans la République Orientale, exercer LE COMMERCE DE DETAIL. »

« Art. 2. — Les équipages des navires, qui feront le cabotage sur les côtes des deux républiques, ne pourront être composés d'étrangers que jusqu'à concurrence d'un TIERS. »

Le premier article, certes, est bien le coup mortel porté à notre commerce. Le second, nous n'osons pas en déduire les conséquences, tant elles nous paraissent terribles; nous reculons nous-mêmes devant notre raisonnement.

Avec de pareils actes, les intentions de M. le président *légal* sont complètement à découvert. Nous nous en réjouissons pour ce motif, et parce que les Italiens, les Sardes, les Génois vont enfin comprendre clairement où l'on voulait en venir. Ils sont trop directement intéressés à la question, pour ne pas protester contre de pareilles actions, en suivant notre exemple, en prenant les armes! Ce projet de décret va, nous en sommes sûrs, grossir les rangs de la légion formée par le colonel *Garribaldi*.

Nous croyons aussi que les déterminations de M. Pichon, en face de semblables faits, doivent se modifier singulièrement. La réponse de M. de Lurbe au ministre *Arana* pèsera aussi sans aucun doute dans la balance consulaire. Si, après une lettre comme celle de M. le consul, notre ministre plénipotentiaire s'est raidi d'une manière formelle contre les prétentions d'un gouvernement qui se prétend *débordé*; que sera-ce lorsqu'il apprendra que nous sommes 3,000 sous les armes, et prêts à tout? Il le sait sans doute à l'heure qu'il est, car la *Tacique* est à Buenos-Ayres. Le réveil de M. de Lurbe nous promet d'énergiques et sages mesures: nous les attendons avec impatience, et nos éloges ne leur manqueront pas.

Quant à nous, depuis hier, les énergiques et victorieuses paroles de notre colonel vibrent dans nos âmes; il peut compter sur nous, comme nous comptons sur lui. Avec ou sans M. le consul, nous arriverons à notre but sacré, la pacification des deux républiques, et la sécurité du commerce qui nous fait vivre. Vienne le jour du combat, et la victoire ne se fera pas attendre!

Ad. D.

Décret concernant les Paquets entre Montevideo et Buenos-Ayres.

Le gouvernement a publié un décret dont les principales dispositions sont: 1^o octroyer aux Paquets qui desservent la ligne de Buenos-Ayres et Montevideo les privilèges à eux accordés; 2^o assujettissent lesdits Paquets aux mêmes droits que les navires de commerce; 3^o leur interdisent toute communication, soit à l'entrée, soit à la sortie du port, avec les bâtiments ennemis; leur permettant seulement de recevoir la correspondance officielle des navires de guerre neutres; leur enjoignant de n'admettre à bord absolument personne sans passe-port; 4^o établissent contre les capitaines de Paquets qui contreviendraient au décret une amende de 1,000 patacons, payable en argent, et dont le Paquet même sera la garantie.

Le capitaine du port est chargé d'instruire les capitaines de Paquets de cette résolution et de la faire exécuter.

La commission médicale est entièrement constituée, et a pris toutes les mesures nécessaires pour la régularité du service.

On lit dans le *Constitutionnel*:

On dit à Buenos Ayres qu'une révolution a eu lieu à Corrientes contre *Cubá*, et que ce petit tyran n'a évité que par miracle de tomber entre les mains des insurgés. Que le gouverneur *Ferré* a préparé pendant son absence ce mouvement réactionnaire, et qu'il s'est présenté une seconde fois dans cette province avec des forces. Les affaires se compliquent de telle façon que le tyran aura bien du mal à sortir de là.

Rosas a fait publier dans la *Gazeta Mercantil* une justification bouffonne de sa conduite envers les Jésuites.

VARIÉTÉS.

SOUVENIRS INTIMES D'UN CABINET PARTICULIER

V.

Je me rappelle une aventure assez originale qui eut lieu dans un des bals masqués de l'hiver dernier; je n'en vis que le dénouement; mais il m'eût suffi pour suppléer au reste, lors même que je n'en aurais pas appris tous les détails par quelques-uns de mes joyeux visiteurs.

Tiburce Jaspineau est un gros joufflu, favorisé d'une protubérance abdominale presque dachâ étienne, qui a eu horreur l'épithète de *gros père*, et qu'on voit sans cesse en chasse de bonnes fortunes, quoique marié, sous prétexte qu'une sagesse pré-naturée et ridicule et de mauvais genre. Tiburce n'a en effet que trente six ans.

Or, il reçut, un matin, une petite lettre sur papier rose, plié en forme de papillote et conçue à peu près en ces termes:

« J'étais au désespoir de causer la mort d'un homme qui m'aime si vivement et qui choisit si bien les bracelets. Ce soir, je serai au bal de l'Opéra-Comique; vous me reconnaîtrez à mon domino bleu et au nom de ruban rose placé sur un cœur qui ne battra plus que pour vous. »

« FELICIA. »

Le soir, à Fydeau, le plus beau comme le plus puissant des mains fut sans contredit Tiburce Jaspineau. On aurait pu l'en croire aussi le plus indifférent, à l'air distrait et presque dédaigneux dont il accueillait la foule de jolis masques qui semblaient prendre plaisir à l'agacer. C'est qu'il était tout entier à la recherche de son bien-aimé nom de ruban rose. Enfin il le découvrit qui s'épanouissait gracieusement sur le sein d'un coquet domino bleu, et, dans l'ivresse de sa joie, il se précipita à sa rencontre:

« Ange de ma vie, s'écria-t-il, ce n'est donc point un rêve! tu as eu pitié de mes tourmens, et tu as voulu que le temple de la folie devînt le sanctuaire de mon bonheur! »

Le domino bleu se prit à tousser; ce pouvait être aussi bien d'une émotion trop vive que d'un éclat de rire comprimé, et il est probable que Tiburce s'arrêta à la première interprétation.

La quinzaine caïnée, le domino répondit:

« N'entendez vous pas l'orchestre? On va commencer la contredanse; vite en place, mon aimable cavalier! »

Tiburce se dévoua de la meilleure grâce du monde; on prétend même qu'il s'acquitta du pantalon avec la légèreté d'un sylphe. Il se montra toutefois un peu moins ardent pour la poutte; il n'aborda la pastourelle qu'en traînant la jambe et le mouchoir au front; au final,

... il suait, soufflait, était rendu,

mais son cœur nageait dans la joie. Après avoir respiré un moment, il se retourna vers sa danseuse, dans l'intention de lui serrer la main; elle avait disparu.

Tiburce eut à subir, pendant plus d'une heure toutes les angoisses d'Orphée courant après son Eurydice, et de plus grandes encore; Orphée ne portait qu'une lyre et Dieu sait quel abdomen avait à porter le pauvre Tiburce!

Le domino bleu reparut, orné de son symbolique nom de ruban rose:

« Ange de ma vie prends mon bras, afin que je ne sois plus exposé à te perdre; prométons-nous paisi-

bient et roucoule de ces douces phrases d'amour qui... que...

—C'est le signal de la valse ! s'écria le domino.

Et Tiburce, entraîné dans le tourbillon par son enchantresse, se vit forcé de pirouetter d'une façon vraiment compromettante pour son existence.

Puis, la valse étant terminée, nouvelle disparition du domino. Nouvelle recherche de Tiburce, couronnée du même succès après une heure d'efforts inouïs au milieu des couloirs d'une foule de plus en plus compacte.

— Ange de ma vie !

— Le galop, monsieur, le galop !

C'était en effet le grand galop, qu'on a si justement nommé infernal.

Suffoqué, brisé, moulu, Tiburce était dans un état à faire pitié.

Cette fois, le domino bleu ne s'éloigna pas ; il s'abandonna même complètement au pauvre martyr, qui, après avoir tant bien que mal repris haleine, parla de rafraichissements et l'amena en triomphe jusque chez moi.

Ce fut seulement en prenant place devant ma table et en commandant des glaces au garçon qu'il aperçut en face de lui trois dominos bleus, ayant chacun sur la poitrine un noeud de ruban rose. Pendant qu'il en tenait un à son bras, les deux autres l'avaient suivi par derrière.

Tiburce crut un moment être le jouet d'une hallucination, suite de l'ivresse du bal.

— Tiburce, vous dansez la pastourelle à ravir, dit le premier domino en ôtant son masque.

Et Tiburce, stupéfait, s'écria : — Mme Béchamel la tante de ma femme !

— Tiburce, dit le second domino, Faust assurément ne valsait pas avec plus de grâce que vous.

— Mme Dumolard, la mère de ma femme !

— Tiburce, dit le troisième, je vous remercie de m'avoir fait galoper au moins une fois dans ma vie.

— Ma femme !... "

Tiburce était dans un état complet d'anéantissement.

— Mon cher ami, reprit en riant sa moitié, un homme prudent devrait toujours brûler les billets doux qu'il reçoit ; grâce à votre étourderie, j'ai pu contremander votre rendez-vous avec Mlle Felicia, ce qui vous a procuré l'avantage de faire danser notre tante, valser votre belle-mère et galoper votre femme. J'espère que vous ne me trouverez pas bien impitoyable dans ma vengeance ; cependant ne vous y fiez pas. Cela dit, nous acceptons vos glaces. (Charivari)

MOUVEMENT DU PORT

DE MONTEVIDEO.

Arrivées du 21 avril

Paquete *Oreste* et *Louise*, de Buenos Ayres.
Maldonado barque anglaise *Arabella*, et goelette américaine *Vigilante*, avec bétail.

Entrées du 22.

Rio Janeiro en 14 jours, brick sarde *His*, à ordre avec 100 barriques farine, 100 sacs maïs, 49 id farine, 30 id haricots, 50 id ris, 50 barrique morue, 5 caisses fromage.

Rio Janeiro en 14 jours, barque anglaise *Panrah*, Bradhaw V. et fils, avec 360 tonneau charbon.

En partance.

Soumaque sarde *Consolation*, pour Rio Grande.

Polacre sarde *Precurseur*, pour Gènes.

Barque française *Diane*, pour Bordeaux.

Brick espagnole *Hercule*, pour Espagne.

AVIS.

M. Jean Pascal Lucas est prié de passer chez MM. Plane frères rue des Juifs, n. 38, de midi à deux heures, pour affaire qui l'intéresse.

Monsieur Désiré Bocciardi, capitaine de la 5e compagnie des Volontaires Français 2e bataillon, demeure rue des Fossés du Marché à gauche, maison Caseaux. Avis aux Français qui désireront faire partie de cette compagnie.

AVIS.

LEGION DES VOLONTAIRES FRANÇAIS.

Avis aux Marchands Bouchers.

Ceux qui voudront soumissionner pour fournir de la viande fraîche à la Legion Française, se présenteront à l'Etat Major, rue San Carlos, près le Cabildo.

Avis aux Boulangeries.

Les boulangeries qui voudraient traiter pour la fourniture du pain journalier nécessaire à la Legion, sont invitées à se présenter à l'Etat Major de ce corps où il leur sera donné connaissance des conditions du marché.

Avis au Commerce.

Tous ceux qui auraient à vendre de la viande salée sèche ou en bariols, haricots, ris, vin de Bordeaux, café, tabac, bois à brûler et autres objets de consommation, sont invités à présenter leurs échantillons avec les plus justes prix à l'Etat Major de la Legion, rue San Carlos, à côté du Cabildo :

Tout doit être de bonne qualité.

BATAILLON

De Volontaires Français.

1re COMPAGNIE DE VOLTIGEURS.

Le capitaine de la 1re compagnie de voltigeurs fait savoir à toutes les personnes inscrites dans sa compagnie et qui n'ont pas de fusil de vouloir bien passer chez M. Jérôme, Estaminet Français, rue des pêcheurs, où il leur sera délivré des fusils français.

Montevideo, 15 avril.

Le commandant de la compagnie
POYSEINJEAN.

Les personnes faisant partie du Régiment des Volontaires Français sont priées de réclamer de leurs capitaines respectifs, leurs bulletins d'inscription, afin d'obtenir de Mr. le Chef de Police l'exemption de la patente extraordinaire imposée aux neutres.

Les ouvriers menuisiers et charpentiers faisant partie du régiment des Volontaires Français sont invités à se mettre aujourd'hui à midi, à la disposition du lieutenant Sicard pour des travaux urgents à la casernes. Leur travail leur sera payé.

24me. compagnie dite de la
COCORDE

chez M. Rouillier. [Sénateur]

Tous les français voulant faire partie de cette compagnie, peuvent se présenter aujourd'hui jeudi et jours suivants chez M. Rouillier [Sénateur] au Café de la Cocarde où ils recevront des armes et des munitions.

Les français demeurant en dehors du Marché et qui voudront faire partie de la troisième compagnie sédentaire sont invités à aller se faire inscrire chez M. Raimond, capitaine de cette compagnie, à côté du café de l'Immortel.

2me. compagnie sédentaire.

Les Volontaires faisant partie de la dite compagnie, sont prévenus que M. Bocciardy, nommé capitaine en remplacement de M. Aubriot, démissionnaire d.tribuna dorénavant le reste des armes nécessaires à l'armement général de la compagnie dans son habitation connue sous la denomination de M. Cazos. Le vivres y seront également distribués de 9 à 11 heures.

Tous les Français faisant partie de la première compagnie sont priés de se faire inscrire chez Mr. Pélabère, rue San Francisco, Maison Laporte, et ceux faisant partie de la seconde chez M. Aubriot, rue de los Pescadores.

Bataillon des Volontaires Français.

Le Bureau d'Etat major du Bataillon est installé rue St. Charles, maison Pernin à côté de la Police, en face le magasins du *Pavillon Français*.

Le Gérant Jh. REYNAUD.

Imprimerie Oriental, dirigée par Jh. REYNAUD.